



CENTRE DE RECHERCHE ET D'INFORMATION
SOCIO-POLITIQUES — C.R.I.S.P.

16, RUE AUX LAINES, BRUXELLES 1



COURRIER HEBDOMADAIRE

« La presse quotidienne au Congo »,

*Courrier hebdomadaire du CRISP 1959/26
(n°26), p. 1-12.*

**CENTRE DE RECHERCHE ET D'INFORMATION
SOCIO-POLITIQUES — C.R.I.S.P.**

16, RUE AUX LAINES, BRUXELLES 1

COURRIER HEBDOMADAIRE

N° 26

10 juillet 1959

S O M M A I R E :

I. La presse quotidienne au Congo. p. 2

X

II. Sur la notion de classe ouvrière. p. 13

X

III. Information, défense et représentation des
consommateurs. p. 19

X

07 (675)

LA PRESSE QUOTIDIENNE AU CONGO.

Au moment où le Gouverneur Général du Congo, ouvrant la session budgétaire 1959 du Conseil de Gouvernement, annonce l'instauration au Congo dans les prochaines semaines d'un régime complet de libertés publiques, nous présentons une première analyse de la presse quotidienne au Congo, de caractère surtout descriptif.

X

En dehors de la presse, il existe au Congo dans le domaine de l'information :

a) les services officiels d'information, actuellement en cours de réorganisation. Un commissaire général à l'Information vient d'être nommé ; il s'agit de M. Réginald Hemeleers, ancien directeur du service des relations publiques à la Sabena, ancien rédacteur en chef de " La Relève ". Les commissaires adjoints sont M. Pierre Lenain, rédacteur au " Laatste Nieuws " et Jean Bolikango, qui fut président de la Fédération des Bangala et attaché à Inforcongo - Bruxelles. Ce Commissariat dépend directement du Gouverneur Général (Déclaration du Ministre à la Chambre - 7.7.1959 - C.R.A. p. 813).

b) les agences de presse.

Depuis 1947, l'agence Belga installée à Léopoldville est reliée par téléscripteurs à Bruxelles, Paris et aux principaux centres congolais. - Un représentant de l'Agence France-Presse réside en permanence à Léopoldville. -

Il existe enfin un bureau de presse catholique : " Documentation et Information africaines " (DIA).

c) des stations de radiodiffusion privées dont la puissance est limitée et les émissions assez peu fréquentes.

La presse.

Le Répertoire de la Presse du Congo Belge et du Ruanda-Urundi (édité par la Direction de l'Information - Gouvernement Général - Léopoldville 1958) signale l'existence au 1er février 1958 de 354 publications, dont 13 officielles.

On y dénombre 9 quotidiens, une publication tri-hebdomadaire une bi-hebdomadaire, 29 hebdomadaires.

Le statut de la presse.

L'article 2 de la Charte Coloniale (1908) traite des droits publics des habitants du Congo et reprend un certain nombre de droits garantis en Belgique par la Constitution. La liberté de la presse (article 18 de la Constitution belge) ne figure pas parmi eux. Cependant, l'alinéa 2 de l'article 2 de la Charte Coloniale dispose " qu'aucune mesure ne peut être prise en matière de presse que conformément aux lois et aux décrets qui la régissent ".

Aussi " tant qu'il n'existait ni loi , ni décret , aucune mesure du pouvoir exécutif n'était possible , sauf l'application des dispositions des lois pénales qui pussent notamment l'agitation séditieuse . " (Halewyck, " La Charte Coloniale", Tome 1 , n° S 31 et 32 , P. 71-72)

En 1922 , le Kitawala fit son apparition au Katanga , un an après la naissance du Kibanguisme dans la région de Thysville. C'est dans le cadre de la répression de ces mouvements qu'il faut replacer les mesures qui furent prises alors en matière de presse, mesures prises sur/des dispositions de la Charte Coloniale. (art. 2 , alinéa 2) base

Par une ordonnance législative du 5 mars 1922 , le gouverneur général , Maurice Lippens, subordonna l'introduction , la publication et la distribution de tout journal ou écrit périodique à une autorisation préalable du gouvernement général , autorisation qui pouvait toujours être suspendue ou révoquée. Le Ministre des Colonies de l'époque , Louis Franck , fit ratifier cette ordonnance par un décret qui parut le 6 août 1922 au Bulletin Administratif du Congo Belge et du Ruanda-Urundi. (Cf. l'article de M. Daniel Ryelandt, " Belgique d'Outre-mer " , n° 276 , mars 1958).

Le statut de la presse au Congo n'allait plus être modifié depuis cette époque , si ce n'est par les mesures d'exception prises pour la durée de la guerre et par des aménagements , tels que la reconnaissance, par un décret du 22 octobre 1942 , du droit de réponse à toute personne nominativement ou indirectement citée dans un journal.

Le sentiment de liberté.

On a recueilli sur ce cadre légal et les limites qu'il impose des témoignages extrêmement variés (cf. J.M. VAN BOL , " La presse quotidienne au Congo Belge " , Etudes sociales, n° 23-24 , avenue de la Renaissance , 40 , Bruxelles , pages 32 à 34).

Ainsi le quotidien bruxellois " La Cité " publiait le 29 décembre 1955 cette opinion signée Mwana Kongo :
 " La Liberté de presse n'existe pratiquement pas au Congo ".
 Par contre, à trois mois de distance seulement , " le Courrier d'Afrique "

(journal de même tendance que " La Cité ") écrivait :
 " La presse coloniale publie ce qu'elle veut bien publier. Les seules restrictions (et il ne s'agit pas de copies) qu'elle s'impose à elle-même lui sont dictées par la dualité du public auquel elle s'adresse. La presse belge n'a rien à nous apprendre en matière d'indépendance, ni de déontologie professionnelle ". (" Le Courrier d'Afrique " , le 14 mars 1956).
 L'auteur reconnaissait donc l'existence d'une certaine auto-censure non par le cadre légal , mais par la situation générale en milieu colonial.

Le 28 août 1957 , l'autorisation de paraître était retirée à deux hebdomadaires de Léopoldville , " Quinze " et " Congo " (ce dernier s'intitulait lui-même " le seul hebdomadaire appartenant aux Africains ").-
 Le 7 mai 1958 , un hebdomadaire de Luluabourg , " La lumière " était saisi sur plainte du " Vlaamse Vriendenkring " du Kasai. - Ces mesures (et surtout l'affaire " Quinze-Congo ") avaient un grand retentissement dans l'opinion indigène.

Vers la liberté de la presse.

Enfin , dans le discours qu'il prononçait le 24 juin 1959 à un déjeuner offert à Léopoldville par l'Association de la Presse du Congo Belge et du Ruanda-Urundi , le ministre Van Hemelrijck annonçait :
 " Dans quelques jours, les projets de décret organisant la liberté de la presse , de réunion et d'association seront soumis au conseil de gouvernement".

Le même jour , les représentants des partis congolais remettaient au ministre un memorandum réclamant , entre autres, " la jouissance totale et sans délai des libertés publiques et individuelles proclamées par la déclaration universelle des droits de l'homme et garanties par la Charte des Nations Unies " (" Le Soir " , 26.6.59).

L'organisation de la profession.

Le 25 avril 1956 , par ordonnance du Gouverneur Général , le Bulletin Administratif du Congo Belge publiait le texte , entériné par la Cour d'Appel de Léopoldville , des statuts de l'Association professionnelle de la Presse au Congo Belge et au Ruanda-Urundi , association dont la nécessité était apparue dès 1950 à quatre journalistes de Léopoldville , P. Davister , alors au " Courrier d'Afrique " ; A. Bondroit , de l'"Avenir " , J. Lamote de " Week " et A. Allard l'Olivier de l'Agence Bolga.

L'Association souhaitait l'admission en son sein des journalistes professionnels africains. Mais des dispositions législatives encore en vigueur à l'époque interdisaient aux indigènes d'être membres d'une union professionnelle. C'est le 1er février 1957 que le Bulletin Officiel du Congo Belge publia un décret proclamant la liberté syndicale et le droit

d'association des habitants du Congo Belge , Blancs et Noirs. Le 25 avril 1957 , l'Association Professionnelle de la Presse admettait en son sein vingt journalistes noirs. Elle devenait ainsi la première association professionnelle interraciale.

L'Association est aujourd'hui présidée par M. Max Bastin , directeur du " Courrier d'Afrique ".

Signalons encore l'existence de trois autres associations :

- une amicale de la presse (qui n'est pas réservée exclusivement aux journalistes professionnels) ;
- un Pen-Club congolais (divisé en section française et section néerlandaise) ;
- une "Fédération des journaux d'information générale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi " , groupant les directeurs et propriétaires de journaux.

L'enseignement du journalisme.

Depuis octobre 1958 , des cours de journalisme sont donnés à l' Université Lovanium. Le programme comprend les matières suivantes :

droit de la presse , histoire de la presse , déontologie professionnelle , technique de la presse, exercices de français. Des stages dans les journaux sont également prévus. Les élèves doivent être titulaires d'un titre universitaire.

Notons qu'on s'est limité à la formation de journalistes de la presse écrite.

Quelques rappels historiques.

Le plus ancien mensuel existant encore aujourd'hui est " MINSAMU MIAYENGE " (" Message de Paix ") publié à Matadi depuis 1891 par une mission suédoise , la Swedish Missionary Society.

Les premiers quotidiens naquirent au Katanga. " Le Journal du Katanga " fut fondé en 1911 sous forme d'hebdomadaire et devint quotidien en 1919 ; en 1929 , les installations furent rachetées par M. J. Decoster , fondateur de " L'Echo du Katanga ". - M. J. Sepulchre créa à Anvers le 1er mars 1922 " L'Essor Colonial et Maritime ". Cinq ans plus tard , il partait à Elisabethville pour le compte de la S.A. " ESSORIAL " (qui avait pour mission de télégraphier chaque jour à Elisabethville des informations de Bruxelles) et il y prenait la direction de " L'Essor du Congo ".

Le premier quotidien de Léopoldville fut le " Courrier d'Afrique " né le 11 janvier 1930. " L'Avenir Colonial Belge " , hebdomadaire depuis 1920, devint quotidien en 1930 également.

Parmi les autres journaux paraissant encore aujourd'hui :

- " Centre Afrique " fut d'abord mensuel (1931) , puis hebdomadaire (1938) , devint quotidien , puis bi-hebdomadaire , avant de paraître régulièrement chaque jour depuis 1953.
- " L'Echo de Stan " , hebdomadaire en 1939 , quotidien une première fois en 1940 , reparait depuis 1954 en tant que quotidien .
- " Le Stanleyvillois " , hebdomadaire né en 1947 , devint quotidien en 1952.
- " La Feuille de Chou " née en 1950 , fut d'abord bi-hebdomadaire.
- Le dernier quotidien apparu est " La Chronique de l'Ouest " qui paraît à Kolwezi depuis 1958.

La formation du public noir.

La période d'après-guerre a vu naître des publications destinées particulièrement au public indigène.

Les premières de ces publications parurent à l'initiative des missions.

Parmi les publications officielles , un mensuel " La Voix du Congolais " et un illustré bi-hebdomadaire " Nos Images " présentaient , au moment de leur création un intérêt certain. D'après la Revue Nouvelle (n° du 15 mai 1959) , leur tirage annuel serait , pour " Nos Images " de 553.750 exemplaires et pour " La Voix du Congolais " de 57.200 exemplaires.

En 1956 , on vit apparaître les suppléments hebdomadaires des quotidiens de Léopoldville. " L'Avenir " publia " Les Actualités africaines " , supplément autonome composé par des collaborateurs indigènes. " Le Courrier d'Afrique " fit de même avec " Présence Congolaise " , qu'il compléta avec une tribune libre, une revue de presse et un dialogue de questions et réponses. Ces expériences ont évolué assez différemment. Aujourd'hui " Présence Congolaise " est entièrement fait par des Noirs , sous la direction de Joseph N'Gaiula qui est un dirigeant du Mouvement National Congolais (M.N.C.). C'est un journal d'information , de formation et dans une certaine mesure de combat. Financièrement , il pourrait se racheter lentement au " Courrier d'Afrique " .

d'Afrique ". La liaison avec celui-ci est assurée par M. Max Bastin. " Présence Congolaise " a rencontré un succès certain auprès du public noir. La situation d'"Actualités africaines " est assez différente : la relation avec " L'Avenir " est plus directe, la rédaction africaine est plus réduite. C'est un journal d'information et non de tendance , qui se consacre volontiers à la recherche du sensationnel.

Soul le public noir des centres comme Léopoldville est touché de façon valable par la presse écrite.

La rentabilité des entreprises de presse.

L'apport financier de la publicité et la garantie constituée par un large public d'abonnés sont des conditions nécessaires à l'équilibre financier de toute presse moderne. Du fait de l'insuffisance de cet apport et de cette garantie , les entreprises de presse rencontrent au Congo de grosses difficultés matérielles.

" Le grand drame réside donc dans le problème de la rentabilité de la presse congolaise. Le plus souvent les éditeurs de journaux sont des imprimeurs qui comptent sur les commandes diverses qu'ils reçoivent pour compenser les frais qui leur sont occasionnés par la publication de ces journaux. C'est une politique de prestige et de présence qu'ils poursuivent et non pas une opération commerciale intéressante. Ceci est tellement caractéristique que l'on cite là-bas cette phrase d'une clarté plus qu'évidente : il faut considérer la plupart des journaux du Congo comme des cartes de visite permettant aux imprimeurs de se rappeler périodiquement à la bonne attention de leur clientèle ". (" L'Information au Congo Belge " , Centre d'études libérales de Liège , janvier 1958 , page 13).

Quotidiens expédiés de Belgique.

Les expéditions quotidiennes de journaux belges à destination du Congo existent depuis 1946. Elles ne portent pas sur plus de 2.000 à 2.500 exemplaires. L'opération n'est pas facilitée par la Sabena , qui accorde peu de tarifs spéciaux. " Le Soir " et " La Libre Belgique " vendent le numéro , tiré sur papier spécial , à cinq francs , tout en perdant sur le prix. " Le Pourquoi Pas ? " a adopté une autre solution en installant une imprimerie qui publie le " Pourquoi Pas ? Congo ".

L'indépendance financière de la presse.

M. Jean-Marie Van Bol (ouvrage cité , page 47) divise la presse congolaise en :

- " presse abritée " liée à la politique du gouvernement qui la subsidie ,
- presse missionnaire ,
- presse dite " indépendante " .

Notons que la façon dont elle a été conçue n'offre à la presse subsidiée aucune chance de sortir du subsidie.

On peut envisager le problème de façon un peu différente en distinguant trois conceptions de la presse , qui insistent soit sur l'aspect commercial (la presse est " une affaire ") , soit sur la tâche d'information, soit sur la tâche de formation et d'action.

On pourrait alors classer un journal comme le " Courrier d'Afrique " parmi les journaux d'opinion , " L'Essor du Congo " parmi les journaux d'information , tandis que les journaux usant de l'assistance technique de la chaîne " Neuse-Lanterne " (" L'Avenir " et par son relais " Centre-Afrique " et dans une certaine mesure également " Le Stanleyvillois " et " L'Echo de Stan " .) nous mettraient en présence d'une presse à objectifs plus proprement commerciaux.

Cependant , au Congo et jusqu'à présent , la presse n'est pas une " affaire " très rentable. Il semble donc qu'une explication purement commerciale ne suffit en aucun cas.

Sans doute faut-il conclure , comme le travail du Centre d'Etudes Libérales de Liège que nous citons plus haut , que la presse au Congo apparaît dans la majorité des cas comme une activité secondaire des imprimeries.

Répartition des quotidiens par province.

Le Katanga possède quatre quotidiens :
 " L'Essor du Congo " et " L'Echo du Katanga " à Elisabethville , " La Feuille de Chou " à Jadotville , " La Chronique de l'Ouest " à Kolwezi.

La Province de Léopoldville et la Province Orientale comptent chacune deux quotidiens :
 " Le Courrier d'Afrique " et " L'Avenir " à Léopoldville , " L'Echo de Stan " et " Le Stanleyvillois " à Stanleyville.

Le Kivu possède un quotidien :
 " Centre-Afrique " .

Deux provinces sont dépourvues de quotidiens :

le Kasai (un bi-hebdomadaire intitulé " Kasai " paraît à Luluabourg) et la Province de l'Equateur.

Répartition des quotidiens par tendance.

" Le Courrier d'Afrique " est le quotidien dont la tendance est le plus nettement affirmée. Depuis 1946 , il est lié au groupe qui édite , en Belgique " Het Volk " et " La Cité ". Un certain nombre d'articles paraissant dans le " Courrier d'Afrique " sont d'ailleurs directement repris de " La Cité ". Journal catholique depuis sa fondation en 1950 , il a défendu jusqu'à la reprise de 1946 des positions conservatrices.

" L'Essor du Congo " d'Elisabethville est surtout un journal d'information. Ses prises de position , toujours exposées avec sérieux et modération , le font classer à droite.

Le cas de l'"ECHO du Katanga " présente certaines particularités. S'il s'agissait d'un journal publié en Belgique, les opinions des personnes qui le dirigent et le composent pourraient le faire considérer comme un organe de gauche. Mais le fait qu'il s'agit d'un quotidien qui s'adresse à un public blanc en milieu colonial et qui s'est fait l'expression de ce public interdit de maintenir valablement ce jugement.

En fait, à l'exception du " Courrier d'Afrique " démocrate-chrétien et de " L'Essor du Congo " proche de certains milieux industriels katangais , tous les quotidiens congolais expriment les préoccupations de leur public composé en majorité de colons.

FICHER DES QUOTIDIENS CONGOLAIS.

" Le Courrier d'Afrique " , propriété du Mouvement Ouvrier Chrétien ; dirige par Max Bastin , ancien rédacteur en chef de " La Cité " paraissant à Léopoldville. Tirage déclaré en 1954 : 8.000 ; actuellement : 15.000. (1) Tirage réel sans doute légèrement inférieur. S'il est un journal d'opinion (de tendance démocrate-chrétienne) , il n'est pas un jour-

(1) Le Courrier d'Afrique est certainement le journal qui a le plus fort tirage au Congo et on comprend qu'il fournisse un " tirage déclaré " supérieur à ceux des autres. Selon M. Van Bol , le tirage se situerait réellement entre 4.500 et 8.000 ; selon M. Leleux , délégué du C.A. du Courrier d'Afrique en Belgique " le tirage dépasse régulièrement 10.000 exemplaires". (Revue Nouvelle ; 15 mai 1959 , p. 495). Nos propres estimations se situent à la moyenne des deux chiffres fournis par M. Van Bol.

nal de combat. Confie de grands reportages à ses collaborateurs indigènes. Techniquement, le plus valable des journaux congolais avec " L'Essor du Congo " d'Elisabethville. A lancé " Présence Congolaise " entièrement composé par des Africains et vendu séparément depuis juillet 1958. " Le Courrier d'Afrique " trouverait des lecteurs à Brazzaville.

" L'Avenir " se présente comme " le plus ancien et le plus " jeune " des journaux du Congo ". A succédé à " L'Avenir Colonial Belge " hebdomadaire paraissant à Léopoldville depuis juillet 1920, transformé en quotidien en janvier 1930. Tirage déclaré : 13.500, Tirage réel, se situant à un niveau très sensiblement inférieur (3.000 avant les événements de janvier 1959). La présentation du journal s'est améliorée depuis quelques années. Repris fin 1953-1954 par M. Nélissen. Le journal utilise assez largement les flans qui lui sont envoyés par " La Meuse ". " Journal facile de grande information " (J.M. Van Bol), accorde une grande importance au sensationnel. Tendances : souci des intérêts des colons, - pour une évolution " prudente " du Congo. Imprime également "Actualités Africaines."

" L'Essor du Congo ", quotidien indépendant publié à Elisabethville. Tirage estimé à 5.000. Journal d'information techniquement bien réalisé pour le Congo ; importantes chroniques internationales et économiques. Défend les positions conservatrices. Journal " correct comme un lord-maire " (J.M. Van Bol).

" L'Echo du Katanga ", " quotidien indépendant d'action démocratique ", dirigé par Albert Decoster, fils du fondateur. Paraît à Elisabethville. Tirage : de 1.000 à 1.400. Moyens financiers peu importants. Rédaction réduite, qui a le goût de la polémique plus que de l'information. A publié tout récemment un " Appel au Roi " auquel la presse métropolitaine a fait écho. Tendances : expression de certains milieux colons - anticléricalisme.

" La Feuille de Chou " supplément à l'édition pour Jadotville de " L'Echo du Katanga ". Tirage : entre 300 et 500. Journal d'intérêt local.

" Centre Afrique ", quotidien indépendant du Kivu et du Ruanda-Urundi, paraissant à Bukavu sous la direction de M. Paul Sailleux (président fédéral de l'Union des agriculteurs du Kivu, l'Unaki, conseiller de la Fédération, catholique). Tirage : environ 700. Journal de droite qui contient une proportion appréciable de pages reprises de " La Meuse ". Peu d'articles sur les problèmes congolais (si ce n'est depuis peu, des études économiques). Expression des colons du Kivu.

" Le Stanleyvillois ", quotidien indépendant de la Province Orientale ". Editeur : G. Hansenne. Tirage : inférieur à 1.000. Depuis environ deux ans, dépend moins des articles fournis par la " Meuse ". Techniquement, réalisation relativement bonne. Dispose de correspondants dans la province (ce qui est rare au Congo). Journal de droite, a été accusé de

racisme (" L'Afrique et le Monde " du 23.5.57). Tendances : expression des colons - anticléricalisme discret - opposition très nette à l'action syndicale.

" L'Echo de Stan " a été lié au Stanleyvillois.

Tirage : 750 environ. Rédacteur en chef : Eugène Léon Bouffa. Publie une grande proportion de nouvelles d'agences et peu de nouvelles africaines. Techniquement inférieur au " Stanleyvillois " , de tendance assez semblable.

Le supplément d'avril au Répertoire de la presse du Congo Belge et du Ruanda-Urundi (Direction de l'Information Gouvernement Général - Léopoldville 1958) signale/d'existence d'un quotidien bilingue (français-néerlandais) paraissant à Kolwezi : " La Chronique de l'Ouest ". Il nous a été impossible d'obtenir de plus amples renseignements à son sujet.

CONCLUSIONS .

Au moment de la reconnaissance en droit de la liberté de la presse au Congo , certaines questions se posent en fait.

Le statut colonial ayant fait obstacle à l'introduction des tendances politiques existant en Belgique , il n'existe pas au Congo de véritables quotidiens d'opinion (à l'exception du " Courrier d'Afrique " qui , en dehors de son éditorial et de sa tribune libre, tend également à devenir un journal de pure information).

Cependant les quotidiens actuels constituent dans leur presque totalité une presse qui exprime uniquement les préoccupations de la population blanche. Dans la perspective de l'indépendance congolaise, cette " presse blanche " se révélera bientôt insuffisante.

D'autre part, le public noir manifeste peu d'intérêt pour une masse d'informations partielles sur des sujets divers, mais témoigne une préférence marquée pour une presse d'opinion. Le lecteur africain recherche des informations utiles et présentées d'une façon qui les rende déjà utilisables.

Il est donc probable que , dans un délai assez rapproché , se modifie le rapport actuel entre presse d'information et presse d'opinion.

La question se pose également de savoir comment se partagera le public : selon l'appartenance à la race , à la classe sociale , ou au niveau de culture. (Cf. Guy Malengreau, Travaux de la Société d'Etudes Politiques et Sociales. n° 1. " L'Afrique devant son avenir ". Louvain 1957).

Deux remarques s'imposent ici :

- d'une part , la création d'une presse " noire " serait une opération financièrement difficile , l'apport de la publicité constituant encore une inconnue , du moins dans l'immédiat ;
- d'autre part , on n'est pas en présence au Congo de niveaux de culture clichés et la presse s'intégrera sans doute à l'ensemble des institutions destinées à promouvoir l'élévation du niveau culturel des masses.

Les problèmes abordés ici se posent à l'ensemble des pays accédant à l'indépendance : après la proclamation des libertés politiques , il s'agit de créer les conditions sociales qui en rendent l'exercice effectif.

L'objectivité de l'information audio-visuelle.

Le développement de la presse au Congo rencontrera d'autres obstacles encore : les difficultés de communications , la multiplicité des dialectes... l'utilisation d'autres techniques de l'information (radio , cinéma , télévision) sera nécessaire.

Or le public africain est un public neuf , qui peut se révéler extrêmement sensible aux suggestions de l'image et du son. Et un public de spectateurs ou d'auditeurs est touché de façon plus directe qu'un public de lecteurs , sans l'espèce de médiation intellectuelle que constitue la lecture d'un article.

Que ces techniques de diffusion soient utilisées par des organismes publics ou par des entreprises privées , à des fins de propagande politique ou de publicité commerciale , le problème de l'objectivité de l'information audio-visuelle doit être soulevé (Cf. l'article de M. Jacques Léauté , " La Liberté d'Information en Afrique Noire " , Bulletin du Centre International d'Enseignement Supérieur du Journalisme , n° 1 , Strasbourg , avril 1959).

X

X

X

**CENTRE DE RECHERCHE ET D'INFORMATION
SOCIO-POLITIQUES — C.R.I.S.P.**

16, RUE AUX LAINES, BRUXELLES 1

COURRIER HEBDOMADAIRE

N° 26

10 juillet 1959

S O M M A I R E :

I. La presse quotidienne au Congo. p.2

X

II. Sur la notion de classe ouvrière. p.13

X

III. Information, défense et représentation des
consommateurs. p. 19

X

07 (675)

LA PRESSE QUOTIDIENNE AU CONGO.

Au moment où le Gouverneur Général du Congo, ouvrant la session budgétaire 1959 du Conseil de Gouvernement, annonce l'instauration au Congo dans les prochaines semaines d'un régime complet de libertés publiques, nous présentons une première analyse de la presse quotidienne au Congo, de caractère surtout descriptif.

X

En dehors de la presse, il existe au Congo dans le domaine de l'information :

a) les services officiels d'information, actuellement en cours de réorganisation. Un commissaire général à l'Information vient d'être nommé ; il s'agit de M. Réginald Hemeleers, ancien directeur du service des relations publiques à la Sabena, ancien rédacteur en chef de " La Relève ". Les commissaires adjoints sont M. Pierre Lenain, rédacteur au " Laatste Nieuws " et Jean Bolikango, qui fut président de la Fédération des Bangala et attaché à Inforcongo - Bruxelles. Ce Commissariat dépend directement du Gouverneur Général (Déclaration du Ministre à la Chambre - 7.7.1959 - C.R.A. p. 813).

b) les agences de presse.

Depuis 1947, l'agence Belga installée à Léopoldville est reliée par téléscripteurs à Bruxelles, Paris et aux principaux centres congolais. - Un représentant de l'Agence France-Presse réside en permanence à Léopoldville. -

Il existe enfin un bureau de presse catholique : " Documentation et Information africaines " (DIA).

c) des stations de radiodiffusion privées dont la puissance est limitée et les émissions assez peu fréquentes.

La presse.

Le Répertoire de la Presse du Congo Belge et du Ruanda-Urundi (édité par la Direction de l'Information - Gouvernement Général - Léopoldville 1958) signale l'existence au 1er février 1958 de 354 publications, dont 13 officielles.

On y dénombre 9 quotidiens, une publication tri-hebdomadaire, une bi-hebdomadaire, 29 hebdomadaires.

Le statut de la presse.

L'article 2 de la Charte Coloniale (1908) traite des droits publics des habitants du Congo et reprend un certain nombre de droits garantis en Belgique par la Constitution. La liberté de la presse (article 18 de la Constitution belge) ne figure pas parmi eux. Cependant, l'alinéa 2 de l'article 2 de la Charte Coloniale dispose " qu'aucune mesure ne peut être prise en matière de presse que conformément aux lois et aux décrets qui la régissent ".

Aussi " tant qu'il n'existait ni loi , ni décret , aucune mesure du pouvoir exécutif n'était possible , sauf l'application des dispositions des lois pénales qui pussent notamment l'agitation séditieuse . " (Halewyck, " La Charte Coloniale", Tome 1 , n° S 31 et 32 , P. 71-72)

En 1922 , le Kitawala fit son apparition au Katanga , un an après la naissance du Kibanguisme dans la région de Thysville. C'est dans le cadre de la répression de ces mouvements qu'il faut replacer les mesures qui furent prises alors en matière de presse, mesures prises sur/des dispositions de la Charte Coloniale. (art. 2 , alinéa 2) base

Par une ordonnance législative du 5 mars 1922 , le gouverneur général , Maurice Lippens, subordonna l'introduction , la publication et la distribution de tout journal ou écrit périodique à une autorisation préalable du gouvernement général , autorisation qui pouvait toujours être suspendue ou révoquée. Le Ministre des Colonies de l'époque , Louis Franck , fit ratifier cette ordonnance par un décret qui parut le 6 août 1922 au Bulletin Administratif du Congo Belge et du Ruanda-Urundi. (Cf. l'article de M. Daniel Ryelandt, " Belgique d'Outre-mer " , n° 276 , mars 1958).

Le statut de la presse au Congo n'allait plus être modifié depuis cette époque , si ce n'est par les mesures d'exception prises pour la durée de la guerre et par des aménagements , tels que la reconnaissance, par un décret du 22 octobre 1942 , du droit de réponse à toute personne nominativement ou indirectement citée dans un journal.

Le sentiment de liberté.

On a recueilli sur ce cadre légal et les limites qu'il impose des témoignages extrêmement variés (cf. J.M. VAN BOL , " La presse quotidienne au Congo Belge " , Etudes sociales, n° 23-24 , avenue de la Renaissance , 40 , Bruxelles , pages 32 à 34).

Ainsi le quotidien bruxellois " La Cité " publiait le 29 décembre 1955 cette opinion signée Mwana Kongo :
 " La Liberté de presse n'existe pratiquement pas au Congo ".
 Par contre, à trois mois de distance seulement , " le Courrier d'Afrique "

(journal de même tendance que " La Cité ") écrivait :
 " La presse coloniale publie ce qu'elle veut bien publier. Les seules restrictions (et il ne s'agit pas de copies) qu'elle s'impose à elle-même lui sont dictées par la dualité du public auquel elle s'adresse. La presse belge n'a rien à nous apprendre en matière d'indépendance, ni de déontologie professionnelle ". (" Le Courrier d'Afrique " , le 14 mars 1956).
 L'auteur reconnaissait donc l'existence d'une certaine auto-censure non par le cadre légal , mais par la situation générale en milieu colonial.

Le 28 août 1957 , l'autorisation de paraître était retirée à deux hebdomadaires de Léopoldville , " Quinze " et " Congo " (ce dernier s'intitulait lui-même " le seul hebdomadaire appartenant aux Africains ").-
 Le 7 mai 1958 , un hebdomadaire de Luluabourg , " La lumière " était saisi sur plainte du " Vlaamse Vriendenkring " du Kasai. - Ces mesures (et surtout l'affaire " Quinze-Congo ") avaient un grand retentissement dans l'opinion indigène.

Vers la liberté de la presse.

Enfin , dans le discours qu'il prononçait le 24 juin 1959 à un déjeuner offert à Léopoldville par l'Association de la Presse du Congo Belge et du Ruanda-Urundi , le ministre Van Hemelrijck annonçait :
 " Dans quelques jours, les projets de décret organisant la liberté de la presse , de réunion et d'association seront soumis au conseil de gouvernement".

Le même jour , les représentants des partis congolais remettaient au ministre un memorandum réclamant , entre autres, " la jouissance totale et sans délai des libertés publiques et individuelles proclamées par la déclaration universelle des droits de l'homme et garanties par la Charte des Nations Unies " (" Le Soir " , 26.6.59).

L'organisation de la profession.

Le 25 avril 1956 , par ordonnance du Gouverneur Général , le Bulletin Administratif du Congo Belge publiait le texte , entériné par la Cour d'Appel de Léopoldville , des statuts de l'Association professionnelle de la Presse au Congo Belge et au Ruanda-Urundi , association dont la nécessité était apparue dès 1950 à quatre journalistes de Léopoldville , P. Davister , alors au " Courrier d'Afrique " ; A. Bondroit , de l'"Avenir " , J. Lamote de " Week " et A. Allard l'Olivier de l'Agence Bolga.

L'Association souhaitait l'admission en son sein des journalistes professionnels africains. Mais des dispositions législatives encore en vigueur à l'époque interdisaient aux indigènes d'être membres d'une union professionnelle. C'est le 1er février 1957 que le Bulletin Officiel du Congo Belge publia un décret proclamant la liberté syndicale et le droit

d'association des habitants du Congo Belge , Blancs et Noirs. Le 25 avril 1957 , l'Association Professionnelle de la Presse admettait en son sein vingt journalistes noirs. Elle devenait ainsi la première association professionnelle interraciale.

L'Association est aujourd'hui présidée par M. Max Bastin , directeur du " Courrier d'Afrique ".

Signalons encore l'existence de trois autres associations :

- une amicale de la presse (qui n'est pas réservée exclusivement aux journalistes professionnels) ;
- un Pen-Club congolais (divisé en section française et section néerlandaise) ;
- une "Fédération des journaux d'information générale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi " , groupant les directeurs et propriétaires de journaux.

L'enseignement du journalisme.

Depuis octobre 1958 , des cours de journalisme sont donnés à l' Université Lovanium. Le programme comprend les matières suivantes :

droit de la presse , histoire de la presse , déontologie professionnelle , technique de la presse, exercices de français. Des stages dans les journaux sont également prévus. Les élèves doivent être titulaires d'un titre universitaire.

Notons qu'on s'est limité à la formation de journalistes de la presse écrite.

Quelques rappels historiques.

Le plus ancien mensuel existant encore aujourd'hui est " MINSAMU MIAYENGE " (" Message de Paix ") publié à Matadi depuis 1891 par une mission suédoise , la Swedish Missionary Society.

Les premiers quotidiens naquirent au Katanga. " Le Journal du Katanga " fut fondé en 1911 sous forme d'hebdomadaire et devint quotidien en 1919 ; en 1929 , les installations furent rachetées par M. J. Decoster , fondateur de " L'Echo du Katanga ". - M. J. Sepulchre créa à Anvers le 1er mars 1922 " L'Essor Colonial et Maritime ". Cinq ans plus tard , il partait à Elisabethville pour le compte de la S.A. " ESSORIAL " (qui avait pour mission de télégraphier chaque jour à Elisabethville des informations de Bruxelles) et il y prenait la direction de " L'Essor du Congo ".

Le premier quotidien de Léopoldville fut le " Courrier d'Afrique " né le 11 janvier 1930. " L'Avenir Colonial Belge " , hebdomadaire depuis 1920, devint quotidien en 1930 également.

Parmi les autres journaux paraissant encore aujourd'hui :

- " Centre Afrique " fut d'abord mensuel (1931) , puis hebdomadaire (1938) , devint quotidien , puis bi-hebdomadaire , avant de paraître régulièrement chaque jour depuis 1953.
- " L'Echo de Stan " , hebdomadaire en 1939 , quotidien une première fois en 1940 , reparait depuis 1954 en tant que quotidien .
- " Le Stanleyvillois " , hebdomadaire né en 1947 , devint quotidien en 1952.
- " La Feuille de Chou " née en 1950 , fut d'abord bi-hebdomadaire.
- Le dernier quotidien apparu est " La Chronique de l'Ouest " qui paraît à Kolwezi depuis 1958.

La formation du public noir.

La période d'après-guerre a vu naître des publications destinées particulièrement au public indigène.

Les premières de ces publications parurent à l'initiative des missions.

Parmi les publications officielles , un mensuel " La Voix du Congolais " et un illustré bi-hebdomadaire " Nos Images " présentaient , au moment de leur création un intérêt certain. D'après la Revue Nouvelle (n° du 15 mai 1959) , leur tirage annuel serait , pour " Nos Images " de 553.750 exemplaires et pour " La Voix du Congolais " de 57.200 exemplaires.

En 1956 , on vit apparaître les suppléments hebdomadaires des quotidiens de Léopoldville. " L'Avenir " publia " Les Actualités africaines " , supplément autonome composé par des collaborateurs indigènes. " Le Courrier d'Afrique " fit de même avec " Présence Congolaise " , qu'il compléta avec une tribune libre, une revue de presse et un dialogue de questions et réponses. Ces expériences ont évolué assez différemment. Aujourd'hui " Présence Congolaise " est entièrement fait par des Noirs , sous la direction de Joseph N'Gaiula qui est un dirigeant du Mouvement National Congolais (M.N.C.). C'est un journal d'information , de formation et dans une certaine mesure de combat. Financièrement , il pourrait se racheter lentement au " Courrier d'Afrique " .

d'Afrique ". La liaison avec celui-ci est assurée par M. Max Bastin. " Présence Congolaise " a rencontré un succès certain auprès du public noir. La situation d'"Actualités africaines " est assez différente : la relation avec " L'Avenir " est plus directe, la rédaction africaine est plus réduite. C'est un journal d'information et non de tendance , qui se consacre volontiers à la recherche du sensationnel.

Soul le public noir des centres comme Léopoldville est touché de façon valable par la presse écrite.

La rentabilité des entreprises de presse.

L'apport financier de la publicité et la garantie constituée par un large public d'abonnés sont des conditions nécessaires à l'équilibre financier de toute presse moderne. Du fait de l'insuffisance de cet apport et de cette garantie , les entreprises de presse rencontrent au Congo de grosses difficultés matérielles.

" Le grand drame réside donc dans le problème de la rentabilité de la presse congolaise. Le plus souvent les éditeurs de journaux sont des imprimeurs qui comptent sur les commandes diverses qu'ils reçoivent pour compenser les frais qui leur sont occasionnés par la publication de ces journaux. C'est une politique de prestige et de présence qu'ils poursuivent et non pas une opération commerciale intéressante. Ceci est tellement caractéristique que l'on cite là-bas cette phrase d'une clarté plus qu'évidente : il faut considérer la plupart des journaux du Congo comme des cartes de visite permettant aux imprimeurs de se rappeler périodiquement à la bonne attention de leur clientèle ". (" L'Information au Congo Belge " , Centre d'études libérales de Liège , janvier 1958 , page 13).

Quotidiens expédiés de Belgique.

Les expéditions quotidiennes de journaux belges à destination du Congo existent depuis 1946. Elles ne portent pas sur plus de 2.000 à 2.500 exemplaires. L'opération n'est pas facilitée par la Sabena , qui accorde peu de tarifs spéciaux. " Le Soir " et " La Libre Belgique " vendent le numéro , tiré sur papier spécial , à cinq francs , tout en perdant sur le prix. " Le Pourquoi Pas ? " a adopté une autre solution en installant une imprimerie qui publie le " Pourquoi Pas ? Congo ".

L'indépendance financière de la presse.

M. Jean-Marie Van Bol (ouvrage cité , page 47) divise la presse congolaise en :

- " presse abritée " liée à la politique du gouvernement qui la subsidie ,
- presse missionnaire ,
- presse dite " indépendante " .

Notons que la façon dont elle a été conçue n'offre à la presse subsidiée aucune chance de sortir du subsidie.

On peut envisager le problème de façon un peu différente en distinguant trois conceptions de la presse , qui insistent soit sur l'aspect commercial (la presse est " une affaire ") , soit sur la tâche d'information, soit sur la tâche de formation et d'action.

On pourrait alors classer un journal comme le " Courrier d'Afrique " parmi les journaux d'opinion , " L'Essor du Congo " parmi les journaux d'information , tandis que les journaux usant de l'assistance technique de la chaîne " Neuse-Lanterne " (" L'Avenir " et par son relais " Centre-Afrique " et dans une certaine mesure également " Le Stanleyvillois " et " L'Echo de Stan " .) nous mettraient en présence d'une presse à objectifs plus proprement commerciaux.

Cependant , au Congo et jusqu'à présent , la presse n'est pas une " affaire " très rentable. Il semble donc qu'une explication purement commerciale ne suffit en aucun cas.

Sans doute faut-il conclure , comme le travail du Centre d'Etudes Libérales de Liège que nous citons plus haut , que la presse au Congo apparaît dans la majorité des cas comme une activité secondaire des imprimeries.

Répartition des quotidiens par province.

Le Katanga possède quatre quotidiens :
 " L'Essor du Congo " et " L'Echo du Katanga " à Elisabethville , " La Feuille de Chou " à Jadotville , " La Chronique de l'Ouest " à Kolwezi.

La Province de Léopoldville et la Province Orientale comptent chacune deux quotidiens :
 " Le Courrier d'Afrique " et " L'Avenir " à Léopoldville , " L'Echo de Stan " et " Le Stanleyvillois " à Stanleyville.

Le Kivu possède un quotidien :
 " Centre-Afrique " .

Deux provinces sont dépourvues de quotidiens :

le Kasai (un bi-hebdomadaire intitulé " Kasai " paraît à Luluabourg) et la Province de l'Equateur.

Répartition des quotidiens par tendance.

" Le Courrier d'Afrique " est le quotidien dont la tendance est le plus nettement affirmée. Depuis 1946 , il est lié au groupe qui édite , en Belgique " Het Volk " et " La Cité ". Un certain nombre d'articles paraissant dans le " Courrier d'Afrique " sont d'ailleurs directement repris de " La Cité ". Journal catholique depuis sa fondation en 1950 , il a défendu jusqu'à la reprise de 1946 des positions conservatrices.

" L'Essor du Congo " d'Elisabethville est surtout un journal d'information. Ses prises de position , toujours exposées avec sérieux et modération , le font classer à droite.

Le cas de l'"ECHO du Katanga " présente certaines particularités. S'il s'agissait d'un journal publié en Belgique, les opinions des personnes qui le dirigent et le composent pourraient le faire considérer comme un organe de gauche. Mais le fait qu'il s'agit d'un quotidien qui s'adresse à un public blanc en milieu colonial et qui s'est fait l'expression de ce public interdit de maintenir valablement ce jugement.

En fait, à l'exception du " Courrier d'Afrique " démocrate-chrétien et de " L'Essor du Congo " proche de certains milieux industriels katangais , tous les quotidiens congolais expriment les préoccupations de leur public composé en majorité de colons.

FICHER DES QUOTIDIENS CONGOLAIS.

" Le Courrier d'Afrique " , propriété du Mouvement Ouvrier Chrétien ; dirige par Max Bastin , ancien rédacteur en chef de " La Cité " paraissant à Léopoldville. Tirage déclaré en 1954 : 8.000 ; actuellement : 15.000. (1) Tirage réel sans doute légèrement inférieur. S'il est un journal d'opinion (de tendance démocrate-chrétienne) , il n'est pas un jour-

(1) Le Courrier d'Afrique est certainement le journal qui a le plus fort tirage au Congo et on comprend qu'il fournisse un " tirage déclaré " supérieur à ceux des autres. Selon M. Van Bol , le tirage se situerait réellement entre 4.500 et 8.000 ; selon M. Leleux , délégué du C.A. du Courrier d'Afrique en Belgique " le tirage dépasse régulièrement 10.000 exemplaires". (Revue Nouvelle ; 15 mai 1959 , p. 495). Nos propres estimations se situent à la moyenne des deux chiffres fournis par M. Van Bol.

nal de combat. Confie de grands reportages à ses collaborateurs indigènes. Techniquement, le plus valable des journaux congolais avec " L'Essor du Congo " d'Elisabethville. A lancé " Présence Congolaise " entièrement composé par des Africains et vendu séparément depuis juillet 1958. " Le Courrier d'Afrique " trouverait des lecteurs à Brazzaville.

" L'Avenir " se présente comme " le plus ancien et le plus " jeune " des journaux du Congo ". A succédé à " L'Avenir Colonial Belge " hebdomadaire paraissant à Léopoldville depuis juillet 1920, transformé en quotidien en janvier 1930. Tirage déclaré : 13.500, Tirage réel, se situant à un niveau très sensiblement inférieur (3.000 avant les événements de janvier 1959). La présentation du journal s'est améliorée depuis quelques années. Repris fin 1953-1954 par M. Nélissen. Le journal utilise assez largement les flans qui lui sont envoyés par " La Meuse ". " Journal facile de grande information " (J.M. Van Bol), accorde une grande importance au sensationnel. Tendances : souci des intérêts des colons, - pour une évolution " prudente " du Congo. Imprime également "Actualités Africaines."

" L'Essor du Congo ", quotidien indépendant publié à Elisabethville. Tirage estimé à 5.000. Journal d'information techniquement bien réalisé pour le Congo ; importantes chroniques internationales et économiques. Défend les positions conservatrices. Journal " correct comme un lord-maire " (J.M. Van Bol).

" L'Echo du Katanga ", " quotidien indépendant d'action démocratique ", dirigé par Albert Decoster, fils du fondateur. Paraît à Elisabethville. Tirage : de 1.000 à 1.400. Moyens financiers peu importants. Rédaction réduite, qui a le goût de la polémique plus que de l'information. A publié tout récemment un " Appel au Roi " auquel la presse métropolitaine a fait écho. Tendances : expression de certains milieux colons - anticléricalisme.

" La Feuille de Chou " supplément à l'édition pour Jadotville de " L'Echo du Katanga ". Tirage : entre 300 et 500. Journal d'intérêt local.

" Centre Afrique ", quotidien indépendant du Kivu et du Ruanda-Urundi, paraissant à Bukavu sous la direction de M. Paul Sailleux (président fédéral de l'Union des agriculteurs du Kivu, l'Unaki, conseiller de la Fédération, catholique). Tirage : environ 700. Journal de droite qui contient une proportion appréciable de pages reprises de " La Meuse ". Peu d'articles sur les problèmes congolais (si ce n'est depuis peu, des études économiques). Expression des colons du Kivu.

" Le Stanleyvillois ", quotidien indépendant de la Province Orientale ". Editeur : G. Hansenne. Tirage : inférieur à 1.000. Depuis environ deux ans, dépend moins des articles fournis par la " Meuse ". Techniquement, réalisation relativement bonne. Dispose de correspondants dans la province (ce qui est rare au Congo). Journal de droite, a été accusé de

racisme (" L'Afrique et le Monde " du 23.5.57). Tendances : expression des colons - anticléricalisme discret - opposition très nette à l'action syndicale.

" L'Echo de Stan " a été lié au Stanleyvillois.

Tirage : 750 environ. Rédacteur en chef : Eugène Léon Bouffa. Publie une grande proportion de nouvelles d'agences et peu de nouvelles africaines. Techniquement inférieur au " Stanleyvillois " , de tendance assez semblable.

Le supplément d'avril au Répertoire de la presse du Congo Belge et du Ruanda-Urundi (Direction de l'Information Gouvernement Général - Léopoldville 1958) signale/d'existence d'un quotidien bilingue (français-néerlandais) paraissant à Kolwezi : " La Chronique de l'Ouest ". Il nous a été impossible d'obtenir de plus amples renseignements à son sujet.

CONCLUSIONS .

Au moment de la reconnaissance en droit de la liberté de la presse au Congo , certaines questions se posent en fait.

Le statut colonial ayant fait obstacle à l'introduction des tendances politiques existant en Belgique , il n'existe pas au Congo de véritables quotidiens d'opinion (à l'exception du " Courrier d'Afrique " qui , en dehors de son éditorial et de sa tribune libre, tend également à devenir un journal de pure information).

Cependant les quotidiens actuels constituent dans leur presque totalité une presse qui exprime uniquement les préoccupations de la population blanche. Dans la perspective de l'indépendance congolaise, cette " presse blanche " se révélera bientôt insuffisante.

D'autre part, le public noir manifeste peu d'intérêt pour une masse d'informations partielles sur des sujets divers, mais témoigne une préférence marquée pour une presse d'opinion. Le lecteur africain recherche des informations utiles et présentées d'une façon qui les rende déjà utilisables.

Il est donc probable que , dans un délai assez rapproché , se modifie le rapport actuel entre presse d'information et presse d'opinion.

La question se pose également de savoir comment se partagera le public : selon l'appartenance à la race , à la classe sociale , ou au niveau de culture. (Cf. Guy Malengreau, Travaux de la Société d'Etudes Politiques et Sociales. n° 1. " L'Afrique devant son avenir ". Louvain 1957).

Deux remarques s'imposent ici :

- d'une part , la création d'une presse " noire " serait une opération financièrement difficile , l'apport de la publicité constituant encore une inconnue , du moins dans l'immédiat ;
- d'autre part , on n'est pas en présence au Congo de niveaux de culture clichés et la presse s'intégrera sans doute à l'ensemble des institutions destinées à promouvoir l'élévation du niveau culturel des masses.

Les problèmes abordés ici se posent à l'ensemble des pays accédant à l'indépendance : après la proclamation des libertés politiques , il s'agit de créer les conditions sociales qui en rendent l'exercice effectif.

L'objectivité de l'information audio-visuelle.

Le développement de la presse au Congo rencontrera d'autres obstacles encore : les difficultés de communications , la multiplicité des dialectes... l'utilisation d'autres techniques de l'information (radio , cinéma , télévision) sera nécessaire.

Or le public africain est un public neuf , qui peut se révéler extrêmement sensible aux suggestions de l'image et du son. Et un public de spectateurs ou d'auditeurs est touché de façon plus directe qu'un public de lecteurs , sans l'espèce de médiation intellectuelle que constitue la lecture d'un article.

Que ces techniques de diffusion soient utilisées par des organismes publics ou par des entreprises privées , à des fins de propagande politique ou de publicité commerciale , le problème de l'objectivité de l'information audio-visuelle doit être soulevé (Cf. l'article de M. Jacques Léauté , " La Liberté d'Information en Afrique Noire " , Bulletin du Centre International d'Enseignement Supérieur du Journalisme , n° 1 , Strasbourg , avril 1959).

X

X

X